

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

17. Signature d'un devis et d'une offre d'achat relatif à la remise en état et la finalisation de la coupe du bois du Couzry de la commune de Boisseuil.

La commune a rencontré des difficultés avec l'entreprise SEQUEIRA lors de la coupe de bois qui aurait dû être réalisée sur 2025 dans le Bois du Couzry. L'entreprise a abandonné le chantier, laissant des arbres sur pied non coupés, des tas de bois coupés non évacués et des andains dans la forêt communale.

Malgré les mises en demeure de l'ONF, l'entreprise n'a pas réagi et cette dernière a été condamnée à verser 12 000 € à la commune correspondant au coût du chantier à terminer avec des pénalités.

Ainsi l'entreprise SEQUEIRA s'est acquittée récemment de cette somme et l'ONF a contacté deux entreprises qui ont procédé au chiffrage du coût de la finalisation de la coupe et de la remise en état.

Plusieurs prestations sont à réaliser : recépage, reprise des souches, rangement des rémanents d'exploitation et abattage des arbres marqués en bord de piste restant.

L'entreprise des Racines aux Branches a présenté le devis le plus intéressant pour la réalisation de cette mission pour un montant de 5 900 € HT soit 7 080 € TTC.

Le bois déjà coupé et abandonné sur place ainsi que les quelques arbres encore sur pied seront rachetés par l'entreprise des Racines aux Branches au prix de 10 € la stère et revalorisés en bois énergie (plaquettes ou granulés) au vu de leur état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise des Racines aux Branches pour un montant de 5 900 € HT soit 7 080 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer l'offre d'achat de l'entreprise des Racines aux Branches au tarif de 10 € la stère,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON




